Sujet :[INTERNET] Parc photovoltaïque Molène **Date :**Tue, 12 Mar 2024 08:46:21 +0100 (CET)

De: jean-paul FAUDET

Pour:pref-consultation consultation@finistere.gouv.fr>

Je vous prie de trouver ci-joint les observations préliminaires relatives à ce dossier :

Le projet est situé dans un secteur très sensible sur un plan sanitaire et environnemental.

Les compléments suivants seront à apporter :

-des précisions motivant ce lieu d'implantation spécifique du projet,

-au niveau du bilan carbone en l'absence d'indications concernant l'incidence globale des choix retenus pour cette installation, notamment concernant le mode de fabrication et le transport des panneaux photovoltaïques,

-au niveau du rapport du SDIS qui n'est pas joint au dossier : l'impact des incendies sur la qualité de l'eau est peu connu, compte-tenu de la nature, de la mobilité et de la toxicité des produits de combustion,

-une étude acoustique devra être réalisée,

-un complément relatif au champ électromagnétique sera à présenter

D'autre part conformément aux demandes formulées par l'hydrogéologue agréé des compléments seront à fournir sur :

-les risques de pollution des eaux,

-le risque que peut faire peser le projet sur les autres ressources en eau de l'île, l'impluvium étant situé dans le périmètre de protection rapprochée des 3 forages de l'île,

-la capacité de production en eau potable de l'île en cas d'incident sur l'impluvium lié au fonctionnement des ombrières.

L'avis de la CLCV (consommation, logement, cadre de vie) sera donné lors du CODERST de la Préfecture après présentation du dossier complet.

Jean-Paul FAUDET

Consommation, logement, cadre de vie